



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LEGALITÉ
Vol 2**

N° Spécial

18 septembre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 18 septembre 2020
Vol 2

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL N°2020-160	16.09.2020	Arrêté constatant le dépôt d'une liste unique de candidats et désignant les représentants des communes du département des Hauts-de-Seine à la conférence territoriale d'action publique pour chacun des collèges concernés.	3



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté DCL n° 2020-160 du 16 septembre 2020 constatant le dépôt d'une liste unique de candidats et désignant les représentants des communes du département des Hauts-de-Seine à la conférence territoriale d'action publique pour chacun des collèges concernés

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-9-1 et D.1111-2 à D.1111-7 ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France du 20 août 2020 fixant la date du scrutin de l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunales et des maires des communes d'Ile de France (hors Paris) à la conférence territoriale de l'action publique de la Région Ile-de-France;
- VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine du 25 août 2020 portant organisation de l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes du département des Hauts-de-Seine à la conférence territoriale d'action publique ;
- VU la liste de candidats présentée par l'association départementale des maires des Hauts de-Seine, déposée en préfecture le 11 septembre 2020 ;

CONSIDERANT que le département des Hauts-de-Seine ne compte aucun établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

CONSIDERANT qu'aucune autre candidature individuelle ou collective n'a été présentée ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Constate le dépôt en préfecture d'une liste unique complète pour chacun des collèges concernés par l'association des maires du département des Hauts-de-Seine le 11 septembre 2020.

Article 2 :

Déclare qu'il ne sera pas procédé à l'élection des représentants des différents collèges des maires, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Article 3 :

Sont désignés représentants, pour le département des Hauts-de-Seine, à la conférence territoriale d'action publique :

- collège des maires de plus de 30 000 habitants :
Titulaire : Monsieur Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes
Remplaçant : Monsieur Carl SEGAUD, Maire de Châtenay-Malabry
- collège des maires de 3 500 à 30 000 habitants :
Titulaire : Monsieur Philippe LAURENT, Maire de Sceaux
Remplaçant : Monsieur Bernard GAUDUCHEAU, Maire de Vanves

Est désignée d'office, sans remplaçant, Madame Christine BARODY-WEISS, maire de Marnes-la-Coquette, seul membre du collège des communes de moins de 3 500 habitants.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé d'assurer l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les Hauts-de-Seine.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale adjointe,


Virginie GUERIN-ROBINET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>